

Table des molécules autorisées pour la prescription d'un programme de sevrage remboursé, avec une dose journalière maximale durant les 3 derniers mois et le facteur de conversion pour le diazépam.

Liste alphabétique	Durée d'action	Dose maximale journalière (mg)	Facteur de conversion vers le diazépam
alprazolam	ML	3	× 10
bromazépam	ML	30	× 1
brotizolam	UC	0,75	× 40
clobazam	L	60	× 0,5
clorazépate	L	60	× 0,75
clotiazépam	ML	30	× 2
diazépam	L	30	× 1
ethylloflazépate	L	6	× 5
flunitrazépam	C	3	× 10
loprazolam	C	3	× 10
lorazépam	ML	7,5	× 5
lormetazépam	C	3	× 10
nitrazépam	L	15	× 1
nordazépam	L	45	× 1
oxazépam	C	150	× 0,3
prazépam	L	90	× 0,5
triazolam	UC	0,75	× 80
zolpidem	C	30	× 1
zopiclone	C	22,5	× 1,33

Source : CBIP

UC = durée d'action ultracourte ($T_{1/2} < 5h$) ;

C = courte durée d'action ($T_{1/2} : 5 \text{ à } 10h$) ;

ML = durée d'action mi-longue ou intermédiaire ($T_{1/2} : 10 \text{ à } 20h$) ;

L = longue durée d'action ($T_{1/2} > 20h$).